Privilège-M. Reynolds

M. REYNOLDS—LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE AU SUJET DE L'AFFAIRE DU «GREENPEACE III»

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet des questions que j'ai posées le 9 avril 1975, comme en fait foi la page 4643 du hansard, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) ainsi qu'au premier ministre suppléant d'alors (M. Sharp), à propos du Greenpeace III. La question que j'ai posée au premier ministre suppléant est la suivante:

Consentirait-il, au nom du gouvernement, à déposer tous les documents échangés entre le gouvernement canadien et un ministère français qui ont quelque chose à voir avec le *Greenpeace III*?

Le premier ministre suppléant a répondu:

Je vais y songer, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais reprendre l'affirmation de mon collègue le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures: ni moi ni aucun représentant du gouvernement n'avons entretenu de correspondance ni eu des conversations avec le gouvernement français à ce sujet.

Je suis certain que le ministre pensait donner une réponse correcte et je la respecte. Mais hier, il m'est tombé entre les mains un document confidentiel du gouvernement français sous l'en-tête «Ministère de la Défense, direction des centres d'essais nucléaires». Je l'ai fait traduire par le service de traduction de la Chambre des communes; il ne fait aucun doute, d'après ce document, qu'il y a bien eu un certain échange de correspondance entre un membre du gouvernement ou un de ses fonctionnaires et le gouvernement français. En effet, le document déclare:

Après m'être assuré que nous n'avions aucune mesure de rétorsion à craindre de la part du gouvernement canadien sur les compagnies aériennes Air France et Cotam qui ont des escales à Montréal, j'ai décidé d'arraisonner le bâtiment au début de l'après-midi du 15 août.

Ce document émanant du vice-amiral Claverie, officier commandant le groupe des essais nucléaires, a été envoyé au général du groupe aérien, directeur du centre d'essais nucléaires du gouvernement français. Monsieur l'Orateur, vous avez, dans des décisions précédentes, estimé que des litiges entre députés ne pouvaient justifier la question de privilège, mais je prétends, dans le cas présent, qu'il n'y avait pas à l'époque de litige entre le premier ministre suppléant et moi-même. J'estime que les députés aimeraient connaître les faits. A mon avis, le gouvernement a égaré la Chambre en déclarant qu'il n'y avait pas eu de discussions. Nous possédons maintenant un document qui a été présenté devant un tribunal français.

Si Votre Honneur décide que cette question de privilège est recevable, j'espère que nous pourrons renvoyer ce problème à un comité afin de savoir ce qui s'est réellement passé entre le gouvernement canadien et le gouvernement français dans l'affaire de l'arraisonnement du *Greenpeace III*. Tant que nous ne connaîtrons pas les faits, le gouvernement ne peut continuer à déclarer aux Canadiens: "Nous avons fait pour le capitaine MacTaggart et son équipage tout ce que nous avions promis aux Canadiens de faire."

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le député très attentivement. Je pensais qu'il allait produire des documents prouvant qu'il y a eu échange de lettres ou une communication entre les deux, mais il s'est contenté d'attirer notre attention sur un document que je connaissais déjà. Nous n'avons pas tenu ces conversations.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour les raisons que je viens d'exposer à l'égard de la question de privilège précédente, il s'agit d'un différend entre députés sur l'exactitude des réponses et des faits dans un cas précis; cela ne met donc pas la question de privilège en cause.

L'AGRICULTURE

M. Walter Smith (Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du comité permanent de l'agriculture et d'annoncer qu'il n'y a aucune proposition d'amendement.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

[Français]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ SCOTT SUR L'ORGANISATION DES PORTS CANADIENS

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer des copies dans les deux langues officielles du résumé du rapport du comité Scott sur l'organisation des ports canadiens.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n° 2096, 2384, 2459, 2460, 2562, 2576 et 2702.

Si les questions nº 2258, 2368, 2482 et 2633 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 2555, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au Feuilleton.

[Texte]

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES NOMINATIONS

Question nº 2096—M. Laprise:

- 1. Quel est le processus de nomination, a) du président d'un conseil arbitral, b) du représentant des employés, c) du représentant des employeurs?
- 2. Quel est le mode de rémunération de chacun d'entre eux, a) pour chaque jour de séance, b) pour chaque demi-journée (moins de quatre heures) de séance?